

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 50
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2019

OBJET :

Convention de cofinancement entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'étude d'actualisation du projet de renouvellement urbain

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAECHLER , M. Maurice MARCHETTI , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN , M François-Olivier CHARTIER , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. François ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

M. Claude FACHE, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christelle MAECHLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance s'est engagée aux côtés de nombreux partenaires pour mener un projet de renouvellement urbain sur le quartier prioritaire politique de la Ville du Haut-Gap.

Cet engagement, visant à faire du Haut-Gap un quartier d'excellence intégré et ouvert sur le territoire intercommunal, s'est traduit par la signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain le 4 août 2016.

Cette phase d'études a vocation à permettre aux territoires engagés dans des projets de renouvellement urbain d'en définir les grands enjeux au regard des spécificités territoriales et de les décliner dans un projet d'aménagement urbain cohérent et durable. Pour ce faire, la Communauté d'agglomération s'était adjoint les compétences du groupement d'études Tekhné pour parvenir à la déclinaison d'un avant-projet d'aménagement urbain.

Or, à la suite du rendu de cette étude et au regard des évolutions projetées et validées par l'ensemble des partenaires sur le projet d'aménagement urbain initial, il a été décidé collectivement de faire appel à une mission d'étude complémentaire afin d'actualiser le projet de renouvellement urbain tout en garantissant la cohérence urbaine d'ensemble (chiffrage et rendus graphiques), dans le respect des enveloppes financières arrêtées par les maîtres d'ouvrage.

La Communauté d'agglomération a donc sollicité une prestation complémentaire conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux conditions de recours à une procédure adaptée (Marché A Procédure Adapté - MAPA). Par décision du 22 Novembre 2019 n°D2019-11-100, le bureau d'étude Tekhné a été retenu pour une prestation (tranche ferme et tranche conditionnelle) d'un montant de 8 425 € HT.

Forte de ces informations, la Caisse des Dépôts a souhaité renouveler son partenariat envers la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance pour l'actualisation de l'étude urbaine initiale en subventionnant cette dernière à hauteur de 50 % correspondant à une subvention de 4 212.50 € HT.

Décision :

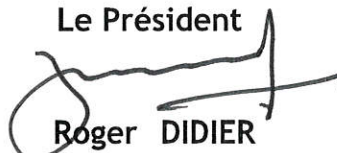
Ainsi, je vous propose aujourd'hui, sur avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de la Commission Développement Economique, Finances, Ressources Humaines réunies le 4 décembre 2019 :

- **Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention de cofinancement entre la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance et la Caisse des Dépôts pour l'étude d'actualisation du projet de renouvellement urbain et tous les actes afférents ;

- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager l'ensemble des actions rendues nécessaires pour la bonne exécution de cette délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 55

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 24 DEC. 2019

Affiché ou publié le : 24 DEC. 2019